



Communication aux citoyens

LE GOUVERNEMENT LIMITE LES ACCÈS AU TERRITOIRE DE LA MRC D'ARGENTEUIL

Wentworth, le 1^{er} avril 2020 – Suivant l'Arrêté ministériel numéro 2020-013, adopté plus tôt aujourd'hui, la ministre de la Santé et des Services sociaux met en place des mesures préventives supplémentaires quant aux déplacements non essentiels vers certaines régions du Québec, notamment le territoire de la MRC d'Argenteuil.

Afin de ralentir la propagation de la Covid-19, et particulièrement dans le but de préserver le faible taux d'infection sur le territoire de la MRC d'Argenteuil, le Gouvernement du Québec demande à toute personne d'éviter de se déplacer, sauf en cas de nécessité. Tous les déplacements devraient se limiter à ceux liés à des raisons médicales et au travail, dans un contexte où le télétravail n'est pas possible.

Dès aujourd'hui, des points de contrôle sont mis en place sur les grands axes routiers à destination des régions et territoires sociosanitaires suivants :

- Bas-Saint-Laurent;
- Abitibi-Témiscamingue;
- Côte-Nord;
- Nord-du-Québec;
- Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- Nunavik;
- Terres-Cries-de-la-Baie-James;
- Outaouais;
- municipalités régionales de comté d'Autray, de Joliette, de Matawinie et de Montcalm pour la région de Lanaudière;
- municipalités régionales de comté d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, de Les-Pays-d'en-Haut et de Les Laurentides pour la région des Laurentides;
- agglomération de La Tuque pour la région de la Mauricie et Centre-du-Québec.

À ces différents points de contrôle, les policiers limiteront les entrées et sorties de ces régions et autoriseront seulement les déplacements essentiels. Plus que jamais, la municipalité du Canton de Wentworth demande la collaboration de ses citoyens. Ça va bien aller !

Source: Canton de Wentworth

Pour information:

Natalie Black, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Canton de Wentworth

nblack@wentworth.ca

450 562-0701, poste 2926